

L'ECHO

Hordinois



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Programme

- 09h30** : Messe à l'attention des Anciens Combattants 14/18
- 10h15** : Rassemblement de la population, Place du 11 novembre
- 10h30** : Départ du défilé en présence de l'Harmonie d'Hordain.
Au monument aux Morts, dépôt de gerbes, discours, sonneries.
A l'issue du défilé, vin d'honneur en Mairie.

COLIS DE NOËL DES AÎNÉS

Voici un rappel des jours et heures du retrait Salle Nelson Mandela ou livraison du colis à domicile selon votre choix :



- **Vendredi 19 décembre 2025** entre **15h et 17h30**, pour **le retrait du colis à la salle Nelson Mandela**.
- **Samedi 20 décembre 2025 à partir de 9h**, pour **la livraison à domicile**.

CCAS - UNE NAVETTE GRATUITE POUR LES HORDINOIS À PARTIR DE 60 ANS

Vous souhaitez vous inscrire, merci de compléter le coupon ci-dessous ou téléphoner en mairie au 03.27.21.72.76. **Le transport des personnes se fait à partir du domicile.**



Décembre 2025				
Nom :	Prénom :			
Age :	Adresse :			
N° téléphone :	N° téléphone (personne de confiance) :			
Difficultés à préciser :				
INSCRIPTION AVANT LE 27 novembre 2025 Par téléphone au 03.27.21.72.76 ou en déposant ce coupon				
→ LECLERC / Lieu Saint Amand		Mardi <input type="checkbox"/> 9 h ou <input type="checkbox"/> 10 h		
<input type="checkbox"/> 02 décembre	<input type="checkbox"/> 09 décembre	<input type="checkbox"/> 16 décembre	<input type="checkbox"/> 23 décembre	<input type="checkbox"/> 30 décembre
→ CARREFOUR MARKET / Bouchain		Jeudi <input type="checkbox"/> 13 h ou <input type="checkbox"/> 14 h		
<input type="checkbox"/> 04 décembre	<input type="checkbox"/> 11 décembre	<input type="checkbox"/> 18 décembre		
→ MARCHE de Somain		Jeudi <input type="checkbox"/> 9 h		
<input type="checkbox"/> 04 décembre	<input type="checkbox"/> 11 décembre	<input type="checkbox"/> 18 décembre		

S'agissant de l'entretien des arbres et autres végétations empiétant sur la voie publique, la mairie a nécessairement édité un nouvel arrêté municipal pour renforcer la protection des personnes et des biens.

Si cet arrêté approuvé en préfecture vise notamment l'entretien des arbres et plantations des propriétaires riverains de l'espace public, pour rappel à la législation, il n'en demeure pas moins que cette végétation doit également être entretenue vis-à-vis de votre voisinage.

Toujours soucieux de la qualité de vie sur notre commune, Monsieur le Maire et son conseil vous remercient pour votre civisme et pour votre attention portée à cette mesure.

DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Valenciennes
Canton de DENAIN



REPUBLIQUE FRANÇAISE
M A I R I E D E H O R D A I N
Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 06/10/2025
ID : 059-215903139-20250925-20250610AR57LM-AR

Hordain, le 25 septembre 2025

Arrêté n° 57

ARRÊTÉ PORTANT SUR LA NÉCESSITÉ D'ENTREtenir LES PLANTATIONS « TAILLE, ÉLAGAGE VOIRE ABATTAGE »

Le Maire de la commune de Hordain,

Vu le Code des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-2-1, L.2212-2-2 et L.2213-1,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, article D161-24,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration, articles L.121-1 et L.122-1,

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles R.116-2,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental,

Considérant que les branches, racines et tous autres plantations en bordure des voies communales et des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même de ces voies, ainsi que la sécurité et la maintenance de certains réseaux,

Considérant afin de préserver la sécurité des personnes et des biens le long des voies et chemins communaux, qu'il est nécessaire dans un souci majeur de prévenir tout incident ou accident éventuel qui surviendrait de ce manquement, de réglementer la taille, l'élagage, voire l'abattage des haies, des arbres et ou des branches mortes,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de rappeler aux propriétaires riverains du domaine public leurs obligations à cet égard,

ARRÊTE :

Article 1 : Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur l'emprise des voies communales (routes, rues, chemins ruraux y compris les places et les parcs publics) doivent impérativement être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur minimum de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur ces voies publiques.

Article 2 : Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de protéger et de préserver le bon fonctionnement des différents réseaux installés sur le domaine communal.

Article 3 : Ces opérations s'effectuent à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants dans un souci prioritaire à la protection des usagers de la voie publique, notamment celle des piétons.

Article 4 : En bordure des voies communales, faute d'exécution de ces travaux d'entretien par les propriétaires riverains ou leurs représentants, une mise en demeure leur sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme du délai imparti, la commune fera procéder d'office aux opérations prévues aux articles 1 et 2 du présent arrêté. La mise en demeure précisera les modalités de la procédure contradictoire, les frais de cette mesure d'office seront à la charge des propriétaires riverains et où de leurs représentants sans préjudice des sanctions prévues pour le non-respect du présent arrêté.

Article 5 : Les produits de l'élagage, d'abattage ou de taille ne devront en aucun cas séjourner sur la voie publique ou sur tout autre chemin communal, ils devront être enlevés au fur et à mesure.

Article 6 : Conformément au Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois maximums à compter de sa date de notification ou de publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille.

Article 7 : La Brigade de Gendarmerie de BOUCHAIN dont ampliation lui est adressée, la Police Municipale de la commune de HORDAIN et les autres forces de l'ordre pour lesquelles les lois et règlements leur donnent compétences sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

- Affiché et publié en tout lieu utile de la commune
- Transmission en Préfecture



Le Maire,



Grand Place – 59111 HORDAIN
☎ 03.27.21.72.70
mairie@hordain.fr
www.hordain.fr



DISPOSITIF

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

Dans le cadre de cette action nationale active depuis plus de deux décennies, la Gendarmerie sollicite la Mairie et la Police Municipale pour une mise à jour de ce dispositif de participation citoyenne sur notre commune.

Pour rappel, cette action vise à compléter une liste de personnes volontaires afin d'être le référent d'un secteur, d'un quartier ou d'une rue, le but étant de réagir efficacement face à des comportements suspects, des faits anormaux et de lutter efficacement contre l'insécurité.

Une mise à jour de cette liste de volontaires est nécessaire, aussi, si vous souhaitez rejoindre ce dispositif vous pouvez vous y inscrire en complétant **le formulaire à remettre en mairie avant le 05 décembre prochain**. Pour les personnes souhaitant poursuivre leur précédente inscription, merci de compléter également ce formulaire.

La Gendarmerie prévoit une réunion afin de présenter le dispositif, réunion à laquelle vous serez convié.

DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS

Dans le cadre de ce dispositif je souhaite rejoindre la liste des volontaires

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Tél. :

Mail :

Inscription

Réinscription

Signature

À TOUTE VAPEUR

COMMUNE
DE HORDAIN



HORDAIN

Pièce de théâtre

Dimanche 30 novembre 2025

16h30 - Salle Nelson Mandela

Ouverture des portes dès 16h

5 juin 1944, gare de Voivres :

La résistance fait dérailler le train qui transportait un général allemand, sa secrétaire et une célèbre cantatrice.

Raymond, chef de gare pétainiste, et sa femme, gaulliste, qui le trompe avec un résistant, se voient contraints d'héberger, pour une nuit, le général porteur de documents secrets

Pour reconquérir le cœur de sa femme, Raymond accepte d'aider la résistance à subtiliser les documents... Le voici contraint à s'expliquer avec des personnages plus loufoques les uns que les autres, qui feront bientôt de lui un héros de résistance...

***1h30 de rire et de détente à
consommer sans modération !***

**Entrée
gratuite**
IPNS

HARMONIE D'HORDAIN

Concert de Sainte Cécile



Samedi 22 Novembre

18h00

Église Saint-Géry - HORDAIN

Exposition de Noël 2025

6 & 7 décembre 2025

10H - 12 H & 14 h - 18 h

ATELIER B. PALISSY

RUE DES ECOLES - HORDAIN

VENTE D'OBJETS EN CERAMIQUE ET PORCELAINE





L'U.S. HORDAIN

organise le

REVEILLON DANSANT de la St SYLVESTRE

Mercredi 31 décembre 2025 - 20h30
Salle Mandela à HORDAIN



Menu Enfants à 30 €
- de 12 ans

Feuilleté tressé
à la volaille forestière
Lasagnes
Gâteau de l'An Nouveau

Animé par : **Jonathan**

**"Cotillons
Offerts"**

Menu Adulte à 70 €
Hors boissons

Apéritif
Visite de l'Ecosse en Aumônière
La chaloupe de porcinet
navigue vers la Fourme d'Ambert
Petit tour en Alaska
Ballotine de volaille aux figues et foie gras
sauce foie gras et sa farandole
de légumes anciens
St Jean à la Truffe et son effeuillé
Gâteau de l'An Nouveau
Café

Réservation par téléphone :

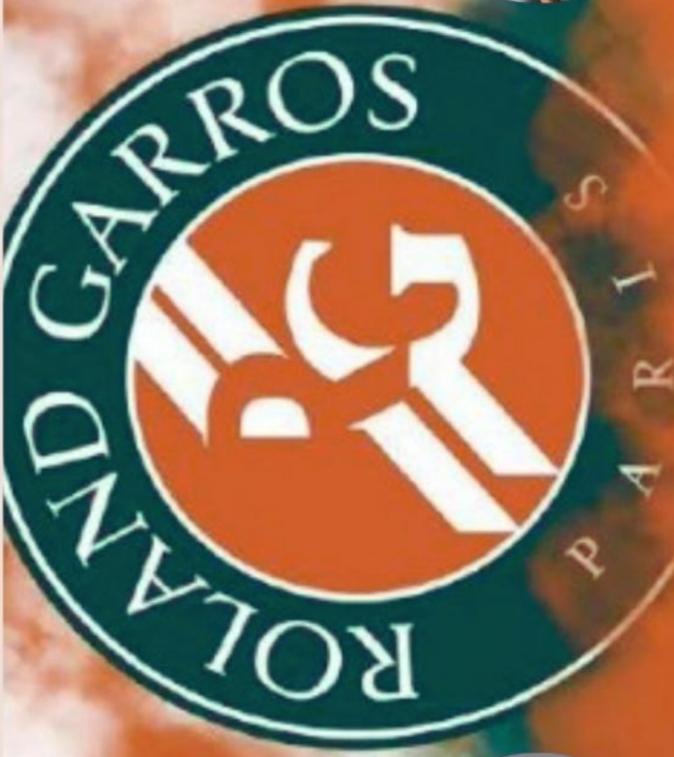
Max MERESSE au 06.10.09.18.88

Catherine JEANMAIRE au 06.83.43.83.52

IPNS

Les réservations par chèques libellés à l'ordre de l'U.S. HORDAIN se feront jusqu'au nombre de places disponibles

L'ASSOCIATION TENNISISTIQUE DE L'OSTREVANT
ORGANISE



JOURNÉE À ROLAND GARROS SAMEDI 23 MAI 2026

55€
PAR PERSONNE
ADULTES OU ENFANTS

ALLER - RETOUR
NEUILLE SUR ESCAUT / PARIS
EN CAR

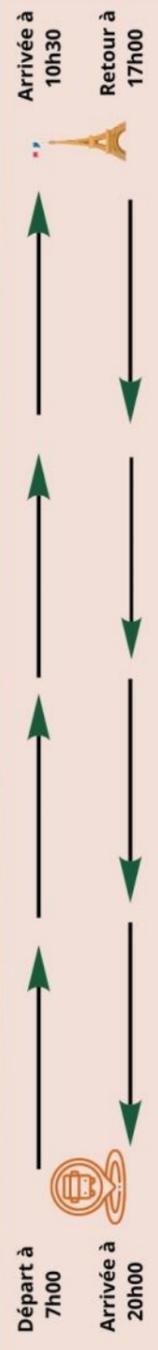


PAIEMENT PAR CB SUR
helloasso



RENSEIGNEMENTS & RESERVATIONS

Bernard : 07.70.27.31.34 Baeyens.bernard293@gmail.com



LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE VOUS INFORME :

VOS INFORMATIONS PRATIQUES :

Nous contacter	Nos horaires
Médiathèque Louis Aragon rue des écoles 59111 HORDAIN 03 27 09 92 25 contact@mediatheque-hordain.fr http://www.mediathèques-porteduhainaut.fr/ Facebook : Médiathèque Louis Aragon Hordain	Mardi : fermé (accueil des classes) Mercredi : 10h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00 Jeudi : 14h00-18h00 Vendredi : 14h00 – 18h00 Samedi : 10h00 – 12h30 et 14h00 – 18h00

LES ANIMATIONS RÉCURRENTES

(Gratuit sur inscriptions)

Lors d'un conte
Petite Enfance. 40 min
Un samedi/mois

Sam. 15 Novembre
11h00



©Médiathèque de Hordain

Lectures, jeux de doigts, comptines, éveil sonore et musical pour les enfants de la naissance à 4 ans et leurs familles.

Gaming zone

Jeunesse à partir de 7 ans. 1h00

(1^{er} samedi de mois réservé aux adultes) et 1/2 mercredis

Merc. 5, 12 et 26 Novembre et Sam. 15, 22 et 29 Novembre
De 14h00 à 17h00



© CAPH

La gaming zone est ouverte à partir de 6 ans et vous invite à voyager dans l'univers des jeux vidéo et des découvertes via la réalité virtuelle. 3 consoles sont à votre disposition : PS5, PS4, switch et X box one.

A 4 pattes dans les livres

Petite enfance. 40 min
Deux vendredis/mois

Ven. 14 et 28 Novembre
10h00



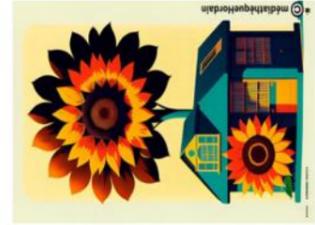
©Médiathèque de Hordain

Lectures, comptines, éveil musical, éveil à la motricité en partenariat avec la crèche d'Hordain et les assistantes maternelles de la commune.

Infuse ta graine

Tout public. 15 min
Chaque semaine

Aux heures d'ouverture de la médiathèque



©Médiathèque de Hordain

Quelles graines peut-on semer en ce moment ? Comment récolter les graines pour la saison prochaine ? Testons, repiquons et essayons de reconnaître les plans de la période .

Infuse ta science
Jeunesse. 1h30
Deux séances/période

Mer. 19 Novembre
14h00 et 15h30



©Médiathèque de Hordain

Serious Game pour nos scientifiques en herbe : des questions, des expériences, des énigmes à résoudre, des jeux et des histoires autour d'un sujet scientifique.

Création d'un centre de table de Noël
Atelier proposé par Steffactory

Atelier créatif pour préparer les fêtes de Noël. Vivre une expérience artistique, découvrir que le beau fait du bien.

Samedi 6 décembre à 14h30
Durée 2h, public adulte

Animation gratuite sur inscription

Atelier complet

03-27-09-92-25

Protégez-vous grâce à la vaccination



Protégez-vous, vaccinez-vous contre la grippe. La vaccination est le moyen le plus sûr de réduire le risque de complications graves et d'hospitalisation.

La grippe revient chaque hiver. C'est une maladie dangereuse qui peut avoir de lourdes conséquences : l'année dernière, le virus a entraîné plus de 14 000 décès.

À qui la vaccination est recommandée ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes atteintes d'une maladie chronique ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes souffrant d'obésité ;
- les personnes séjournant dans un établissement de soins quel que soit leur âge.

Si vous êtes concerné par les recommandations de vaccination, **votre caisse d'assurance maladie vous a adressé, en septembre ou octobre, une invitation et un bon de prise en charge.** Si vous ne l'avez pas reçu ou l'avez perdu, un médecin, pharmacien, sage-femme ou infirmier peut vous la délivrer sur demande.

Qui peut vous vacciner ?

Médecin et sage-femme pour tout le monde, pharmacien d'officine et infirmier à toute personne de 11 ans et plus.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

L'Assurance Maladie prend en charge à 100% le vaccin des personnes éligibles à la vaccination.



L'avis d'arrêt de travail sécurisé

Depuis le 1er septembre, seul le nouveau formulaire sécurisé est valable. Il permet de mieux protéger contre les fraudes. Les anciens formulaires seront refusés par votre caisse d'assurance maladie, et, dans ce cas, vous devrez demander un nouvel arrêt au médecin prescripteur.

Que faire si votre arrêt de travail est refusé ?

Si votre formulaire n'est pas sécurisé, vous recevrez un message dans votre compte ameli ou un courrier vous indiquant que votre arrêt de travail n'est pas conforme. Vous devrez alors recontacter le médecin prescripteur pour obtenir un nouvel arrêt avec le formulaire sécurisé.

C'est indispensable pour l'étude de votre droit aux indemnités journalières.

Ce nouveau formulaire Cerfa sécurisé comporte 7 points d'authentification (hologramme, filigrane, microlettres...) afin de garantir son authenticité.

Pour en savoir plus : rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)



Le bon réflexe à adopter :

Demandez à votre médecin de transmettre votre arrêt de travail en ligne à votre caisse d'assurance maladie (volets 1 et 2). Vous n'aurez qu'à envoyer le volet 3 à votre employeur.

Notre système de santé, c'est aussi à chacun d'en prendre soin.

Le Rétro

Hordinois



NOCES D'OR ET DE DIAMANT

Le dimanche 05 octobre 2025 ont été félicités

- ✓ pour 60 années de mariage
M. & Mme CANY Annie & Auguste

Ils ont reçu des fleurs et un bon d'achat de 100 € par les membres du Conseil Municipal.



LE 19 OCTOBRE 2025 : LE REPAS DES AÎNÉS

Après avoir accueilli cordialement les 163 aînés présents au traditionnel repas annuel, M. le Maire a prononcé son discours et demandé une minute de silence pour les personnes qui nous ont quittées dans l'année. Les doyens présents ont reçu un panier garni. M. le Maire et son Conseil Municipal ont souhaité un excellent appétit et un très bon amusement à tous.

*Marie-Louise LEPINE 96 ans
et Roger DEVAUX 90 ans.*



• **Nos condoléances**
aux familles et amis de

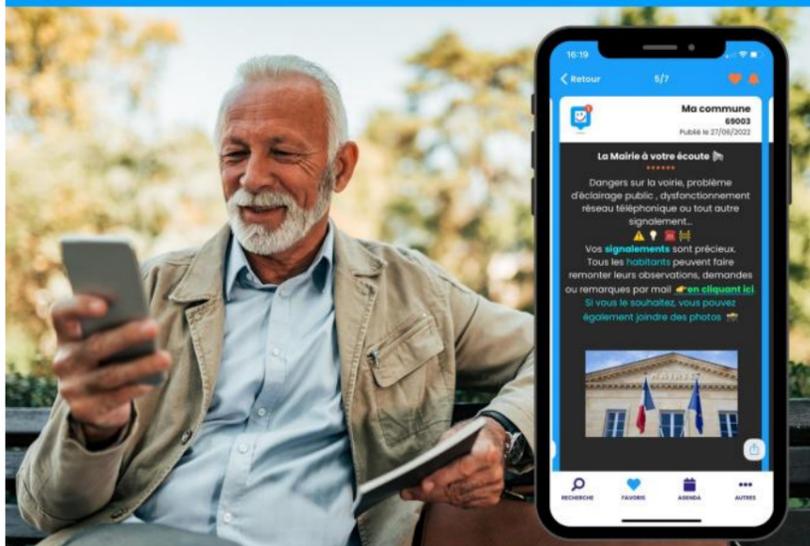
- **BRUAUT née LARGILLET Aimée,**
décédée le 28 septembre 2025 à Bouchain
- **BAES Didier,**
décédé le 19 octobre 2025 à Hordain



Panneau Pocket

n°1 en France

Les informations et alertes de votre Commune sont sur **PanneauPocket**



Soyez les premiers informés en téléchargeant gratuitement l'application



Scannez-moi



Play Store



Apple Store



App Gallery



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET
POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

3

PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

© PanneauPocket



Horaires d'ouverture
du Centre Administratif

Lundi : 8h-12h / 13h30-17h30
Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30
Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30
Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h-12h / 13h30-17h30

 03.27.21.72.70
mairie@hordain.fr
<https://hordain.fr>



Commune de
Lieu Saint Amand

En collaboration
avec les associations
de Lieu Saint Amand

PATINOIRE DE NOEL A LIEU ST AMAND

Du Vendredi 12 décembre au Dimanche 11 janvier

Derrière
le Pôle Médical
(chemin des Biefs)

Inauguration
Vendredi 12 décembre
à 18h



1 € la 1/2 heure

Horaires d'ouverture

Période scolaire : 17h à 20h

Période de vacances : 14h à 20h

Le 24 et 31 décembre : 14h à 19h

Fermée le 25 décembre et 1er janvier



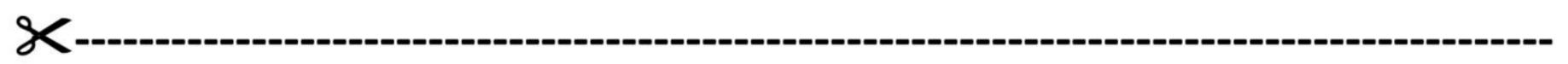
Gants
Obligatoires

Vous aimez patiner !

La Municipalité vous en donne l'occasion en vous offrant des tickets pour glisser sur la patinoire de glace qui sera installée à Lieu-Saint Amand du 12/12/2025 au 11/01/2026.

Vous êtes intéressés ? Vous êtes âgés de 5 à 18 ans et Hordinois. Veuillez remplir le coupon ci-dessous et le remettre au Centre Administratif d'Hordain avant le lundi 24/11/2025.

***La distribution s'effectuera au Centre Administratif
le vendredi 05 décembre 2025 et le lundi 08 décembre 2025
de 11h à 12h et de 16h à 17h30.***



Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Adresse :59111 Hordain

